



CHERS CONSULTANTS, ENTREPRENEURS ET FOURNISSEURS,

Nous avons élaboré un ensemble de lignes directrices pour aider nos consultants, entrepreneurs et fournisseurs à respecter les normes commerciales éthiques. Puisque vous faites partie intégrante de notre succès, Waste Management (« Waste Management » ou « Entreprise ») s'attend à ce que vous vous conformiez aux lois et règlements requis et que vous évitiez toute activité qui pourrait créer l'apparence de conflits ou mener à une conduite inappropriée. Veuillez lire et utiliser ce Code de conduite des fournisseurs (« Code ») comme guide dans la conduite de toutes vos activités et interactions avec, au nom de, ou autrement liées à Waste Management. Si vous avez besoin d'assistance supplémentaire ou pour obtenir des réponses à vos questions, veuillez utiliser la ligne d'assistance d'intégrité de Waste Management indiquée ci-dessous.

ENCOURAGER LA CONFIANCE ET LE RESPECT MUTUELS

En travaillant ensemble, nous mettons l'accent sur le travail d'équipe, la dignité et le respect mutuel. Un comportement verbal ou physique qui perturbe les personnes au travail de manière déraisonnable est considéré comme du harcèlement. Waste Management s'attend à ce que tous ceux qui travaillent au nom de l'entreprise traitent les autres avec dignité, respect et équité. Waste Management est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et s'engage à créer un environnement sans discrimination. Les consultants, les entrepreneurs et les fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables concernant la discrimination dans les pratiques d'embauche et d'emploi.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Vous devez veiller à ce que vos relations commerciales personnelles n'influencent jamais les décisions que vous prenez pour Waste Management. Vous devez signaler au Service de conformité et d'éthique toute relation qui pourrait mettre en doute votre capacité à agir de façon objective en ce qui concerne les intérêts de l'entreprise. Toute relation qui pourrait être considérée comme un conflit d'intérêts doit être divulguée au Service de conformité et d'éthique.

PROTECTION DES BIENS DE L'ENTREPRISE ET DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Les actifs de Waste Management sont destinés à être utilisés de façon à bénéficier à l'entreprise. L'utilisation du temps, de l'équipement, du réseau informatique, des fournitures et des installations de l'entreprise pour des raisons personnelles, ou le transport de l'équipement de l'entreprise hors des locaux de l'entreprise à des fins personnelles ne sont pas autorisés. Il est interdit de saisir, ou de demander à une autre entreprise de saisir, une opportunité commerciale découverte grâce à l'utilisation des biens, des informations ou de votre poste au sein de Waste Management. Il est également interdit d'utiliser les biens, les informations ou votre poste au sein de Waste Management à des fins de gain personnel et de concurrencer Waste Management. Vous devez protéger les informations confidentielles et exclusives de Waste Management auxquelles vous pouvez avoir accès et veiller à ce qu'elles ne soient ni partagées ni divulguées à des parties non autorisées.

CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS

Vous ne devez jamais offrir, donner ou accepter des cadeaux qui semblent nuire ou influencer le bon jugement commercial. Vous ne devez jamais solliciter de faveurs lorsque vous représentez Waste Management. À l'occasion, vous pouvez accepter ou offrir des babioles, des articles promotionnels d'une valeur symbolique ou des cadeaux modestes si :

- Le cadeau respecte la politique relative aux cadeaux et aux divertissements de Waste Management ;
- Cela n'a lieu qu'occasionnellement ;
- Le cadeau n'a pas été sollicité ;
- La divulgation du cadeau n'embarrasserait pas Waste Management ou les personnes impliquées ;
- Le cadeau n'est pas offert à un fonctionnaire ou un employé du gouvernement ;
- La valeur du cadeau est inférieure à 100 \$ (États-Unis).

Dans le cadre de votre travail pour Waste Management, vous pouvez occasionnellement offrir ou accepter une invitation à une activité sportive, un divertissement ou un repas si :

- Le cadeau respecte la politique relative aux cadeaux et aux divertissements de Waste Management;
- L'activité est peu fréquente et d'une valeur raisonnable et non excessive;
- La divulgation de l'activité n'embarrasserait pas Waste Management ou les personnes impliquées;
- Le divertissement est approuvé par le superviseur du destinataire chez Waste Management.

Les frais de déplacement et d'hébergement pour les divertissements ne sont généralement pas remboursables à moins d'avoir été préalablement approuvés par écrit par Waste Management.

PROCESSUS D'APPROBATION

Les types d'événements « de haut niveau » suivants doivent être approuvés par un membre de l'équipe de direction de Waste Management ET par le directeur de la conformité avant leur acceptation :

- Les concerts ou les événements sportifs très populaires, tels que :
 - o Le Super Bowl
 - o Les tournois de golf majeurs
 - o Le tournoi de basketball « Final Four » de la NCAA
 - o Tout autre événement sportif populaire et coûteux
 - o Les concerts ou événements culturels populaires
- Les divertissements élaborés, tels que :
 - o Les voyages de chasse coûteux
 - o L'utilisation d'une résidence secondaire
- Les conférences professionnelles dans une autre ville
- Tout autre événement coûteux

Offrir ou accepter des pots-de-vin, des paiements ou d'autres paiements inhabituels ou inappropriés pour obtenir ou maintenir des contrats est contraire à l'éthique, illégal et strictement interdit.

EXACTITUDE DES LIVRES ET DES REGISTRES

Une tenue de registres précise est essentielle. Les factures, demandes de remboursement ou coûts soumis ou facturés à Waste Management doivent être accompagnés de pièces justificatives suffisantes et précises. Il est interdit de falsifier des informations, des factures ou des enregistrements lorsque vous travaillez pour Waste Management. Toutes les transactions doivent être correctement autorisées et enregistrées de façon complète et précise, et tous les documents justificatifs raisonnables doivent être fournis s'ils sont requis ou demandés.

DROITS D'AUTEUR, BREVETS ET MARQUES DE COMMERCE

Notre propriété intellectuelle est un atout précieux. Elle comprend les droits d'auteur, les brevets, les secrets commerciaux et les marques de commerce. Nous respectons et protégeons la propriété intellectuelle, qu'elle appartienne à nous ou à d'autres. Il est interdit de faire des copies non autorisées de documents écrits ou de logiciels protégés par les droits d'auteur. Waste Management est le propriétaire des inventions, des découvertes, des idées et des secrets commerciaux créés par les employés, les entrepreneurs ou les consultants lors de la conduite du travail ou produits à l'aide des ressources de l'entreprise. Toutes les informations confidentielles et exclusives de Waste Management doivent être retournées à Waste Management à la fin ou à l'achèvement de tout travail que vous effectuez au nom de Waste Management.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Waste Management s'engage à respecter les lois applicables concernant les informations exclusives, confidentielles et personnelles. Les consultants, les entrepreneurs et les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et tous les règlements en vigueur régissant la protection, l'utilisation et la divulgation des informations exclusives, confidentielles et personnelles de Waste Management. Les divulgations non autorisées sont interdites.

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Waste Management opère dans un environnement hautement réglementé. Aux États-Unis, les agences qui réglementent nos activités comprennent l'Environmental Protection Agency, le Department of Transportation, l'Internal Revenue Service, l'Occupational Safety and Health Administration, le Department of Labor et la Securities and Exchange Commission, ainsi que de nombreux autres organismes fédéraux, étatiques et locaux. Au Canada, nous sommes soumis à des règles similaires. Waste Management s'attend à ce que tous ses consultants, entrepreneurs et fournisseurs se conforment à toutes les lois et tous les règlements en vigueur lorsqu'ils exercent leurs activités au nom de Waste Management. Aucun consultant, entrepreneur ou fournisseur ne peut verser une contribution politique au nom de Waste Management. Toute contribution politique d'un consultant, d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui donne l'impression d'être directement ou indirectement associé aux activités de Waste Management est interdite. Une « contribution politique » est un paiement direct ou indirect, une distribution, une souscription, un prêt, une avance, un dépôt ou un don d'argent, de services ou d'objet de valeur à un fonctionnaire ou un employé du gouvernement ou à un candidat à un poste élu, ou lié à une élection, ou à une organisation ou un groupe formé pour soutenir ou faire échouer un référendum ou un vote.

COMMUNAUTÉS ET ENVIRONNEMENT

Waste Management s'efforce d'être un partenaire communautaire fiable et apprécié en améliorant la qualité de vie dans les régions où nous vivons et travaillons. Nous nous attendons à ce que nos entrepreneurs, consultants et fournisseurs soient de bonnes entreprises socialement responsables et qu'ils préservent notre environnement et nos ressources naturelles.

SÉCURITÉ

Chez Waste Management, la sécurité est notre objectif principal. Tous les entrepreneurs, consultants et fournisseurs doivent s'assurer que leurs opérations sont menées en toute sécurité. Vous devez respecter toutes les règles et pratiques de sécurité et suivre les instructions concernant les pratiques de travail sûres et efficaces.

LIGNE D'ASSISTANCE D'INTÉGRITÉ

Vous devez signaler toute violation connue ou perçue des lois, des règlements, de nos politiques ou de notre Code. Vous pouvez signaler les problèmes de manière confidentielle et/ou anonyme via la ligne d'assistance d'intégrité gratuite de l'entreprise au 1 800 265-9381. Pour les sites internationaux, le numéro sans frais est 00 800 2659-3810.

QUESTIONS

Communiquez avec le Service de conformité et d'éthique de Waste Management en appelant le 1 800 633-7871, poste 6554, ou par courriel à ethics@wm.com.

Remarque : Ce Code contient des informations relatives à certaines politiques et pratiques de Waste Management. Nous nous attendons à ce que les destinataires lisent ce Code attentivement, car il s'agit d'une référence précieuse pour comprendre vos responsabilités professionnelles. Rien dans ce Code ne doit être interprété comme constituant un contrat ou comme créant des obligations contractuelles de la part de l'entreprise, et rien dans ce Code n'élargit ou n'augmente vos droits légaux ou les obligations légales de l'entreprise.